

Annexe 23

Fiche Action 23	Améliorer les connaissances, les attitudes et les capacités pour se déplacer en sécurité
SAFE BEHAVIOUR	SYSTEM / SPEED / STREET / BEHAVIOUR / VEHICLE / CITY
Objectif	Améliorer les connaissances, les attitudes et les capacités de tous les usagers. Un processus d'évaluation (voir partie Safe System) doit garantir l'efficacité des programmes proposés.
Compétences	Sensibilisation à la sécurité routière (avec un focus sur les règles du Code de la route et les risques routiers spécifiques au contexte bruxellois)
Opérationnalisation	Bruxelles Mobilité
Indicateurs de réalisation	Nombre d'organisations pertinentes relayant les informations (associations, entreprises, concessionnaires, communes...) et efficacité des programmes (les formations et les informations dispensées sont-elles comprises ? Mémorisées ?).
Partenaires (tous)	Auto-écoles, communes, Brulocalis, zones de police, asbl et secteurs de la formation, ERIP (Ecole Régionale et Intercommunale de Police), Bruxelles Prévention et Sécurité, entreprises, concessionnaires, GOCA section flamande et centres d'expertises wallons, les centres d'examen
Tâche 23.1	Formation à la conduite permis B et A : les questions du permis de conduire ainsi que le test de perception des risques sont remis à jour régulièrement et intègrent la cohabitation avec les usagers vulnérables / les examinateurs ainsi que les instructeurs (moniteurs) d'auto-écoles sont formés à la conduite en présence d'usagers vulnérables; ils sont sensibilisés aux différents phénomènes d'insécurité routière (alcool, distraction, vitesse, angle mort). ACTION PRIORITAIRE
Budget	100.000 euros à pd. 2023
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	1 ETP à pd. 2023
Pilote	Bruxelles Mobilité
SPOC	Cellule Formation à la conduite
Partenaires internes	DMSR
Partenaires externes	Auto-écoles, zones de police, asbl et secteurs de la formation, GOCA et centres d'expertises wallons, les centres d'examen
Début	2023
Echéance	2030
Statut	En cours
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> - En 2024, la Région de Bruxelles Capitale dispose d'un service fonctionnel qui peut rédiger les questions du permis de conduire et les valider. Les vadémécums utilisés par les formateurs en auto-écoles sont remis à jour ; le contrôle de la dispense des formations est renforcé et le contrôle des «faux certificats» est également renforcé et continu. - En 2030, les vadémécums utilisés par les formateurs en auto-écoles sont remis à jour, les questions du permis de conduire, le test de perception des risques sont remis à jour en fonction des réalités de terrain et de la cohabitation avec les usagers vulnérables tous les 2 ans. Le contrôle de la dispense des formations est renforcé et le contrôle des «faux certificats» est également renforcé et continu.

Tâche 23.2	Augmentation des connaissances des différents usagers de la route des règles du Code de la route et des situations à risques (focus angle mort entre autres). Augmentation des connaissances des besoins des autres usagers dans la circulation ("empathie").
Budget	50.000 euros àpd. 2024
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	1 ETP àpd. 2024
Pilote	Bruxelles Mobilité
SPOC	DMSR et cellule Formation à la conduite
Partenaires internes	/
Partenaires externes	Auto-écoles, communes, Brulocalis, zones de police, asbl et secteurs de la formation, ERIP (Ecole régionale et Intercommunale de Police), Bruxelles Prévention et Sécurité, entreprises
Début	2024
Echéance	2030
Statut	Pas en cours
Indicateur	2030 : <ul style="list-style-type: none"> - 100% des nouveaux automobilistes reçoivent une formation ou information reprenant les règles du Code de la route importantes pour se déplacer en sécurité, et sur les principales causes de risques d'accidents. - 100% des policiers formés à l'ERIP reçoivent une formation à jour sur le Code de la route et les risques. - 100% des services communaux et des auto-écoles reçoivent 4 fois par an une newsletter de mise à jour sur le Code de la route et les risques.
Tâche 23.3	Les nouveaux usagers automobilistes, motards, cyclistes, et usagers d'engins de déplacement reçoivent des conseils et des formations tout au long de la vie.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	Bruxelles Mobilité
SPOC	DMSR
Partenaires internes	Cellule Communication
Partenaires externes	Auto-écoles, communes, Brulocalis, zones de police, asbl et secteurs de la formation, ERIP (Ecole Régionale et Intercommunale de Police), Bruxelles Prévention et Sécurité, entreprises, secteur associatif et concessionnaire (vélo, voiture...)
Début	2023
Echéance	2030
Statut	Pas en cours (ou de façon partielle lors de campagnes de sécurité routière spécifiques)
Indicateur	100% des concessionnaires et du secteur associatif reçoivent une information adaptée 2 fois par an au minimum concernant la sécurité routière, le Code de la route et les risques spécifiques.